Publié dans Vous avez dit… pédagogie 8, 6-10, 1985,
source qui doit être utilisée pour toute référence à ce travail

LA 6ème, ANNEE D'ORIENTATION : DES CHOIX DIFFICILES.

Dans la ligne des réformes réalisées chez nos voisins et conformément à l'avis des experts et des enseignants eux-mêmes, les autorités neuchâteloises ont opté pour la mise en place d'une nouvelle structure scolaire retardant d'une année le choix d'une section à l'école secondaire. On espère ainsi, d'abord par l'effet du simple décalage dans le temps, puis par l'amélioration de la procédure de choix, réduire le nombre d'erreurs d'orientation initiales. Si le principe général d'une telle réforme est facile à énoncer, s'il est non moins évident d'y adhérer, il n'est pas certain qu'on ait bien perçu dès le départ toutes les implications liées à une telle modification, ni tous les obstacles qui allaient surgir en cours d'élaboration. Sans nous attacher trop à la forme juridique du projet et sans volonté d'être exhaustif, nous nous proposons de discuter ici quelques points particulièrement importants, en tirant parti de l'expérience qui s'achève, soit la vingtaine d'années de scolarité secondaire issue de la réforme de 1962.

L'orientation à l'issue de la 6ème est-elle possible ?

Si bon nombre de questions que nous examinerons peuvent l'être dans le cadre de la seule 6ème, force est de reconnaître que, quels que soient les critères et les méthodes mis en place pour assurer une orientation de qualité en 6ème, le succès de l'opération dépend d'abord d'une bonne définition des sections vers lesquelles on oriente et que cette définition est largement conditionnée par les débouchés des dites sections. Et là, il ne suffit pas d'annoncer telle ou telle issue sur le papier, il faut encore que la réalité corresponde aux projets établis. Tant que les élèves de préprofessionnelle se verront supplantés par leurs camarades d'autres sections dans le choix des métiers auxquels leur section les préparait, tant qu'une aventure semblable arrivera à une partie de leurs camarades de moderne, tant que l'enseignement en dernière année secondaire (ou même en avant-dernière année) sera perturbé par les détenteurs d'un contrat d'apprentissage ou d'un examen réussi dans une école technique, une orientation positive restera problématique; elle laissera alors la place à une sélection sauvage qui se substituera de facto à la procédure mise en place. Pour aboutir, il est donc nécessaire de négocier ces débouchés avec tous les milieux intéressés (industrie, économie, patrons d'apprentissage, écoles techniques, écoles de diplôme, gymnases, université) et de définir par voie rétrograde les issues normales des sections. Ceci ne signifie pas pourtant que l'école secondaire ait à se mettre au service direct de l'économie et à "produire" des élèves "utilisables" à court terme dans ce secteur. Elle faillirait d'une part à un devoir général d'éducation et, d'autre part, ne prépa-

rerait pas des hommes aptes au renouvellement dans une société en rapide évolution. Comme on le constate, cette première composante du phénomène d'orientation n'est pas la moindre et, bien qu'elle ne soit pas liée directement à l'organisation de la 6ème, elle ne peut être dissociée à la discussion de mesures plus spécifiques à l'année d'orientation.

D'un autre côté, et presque en opposition avec ce qui vient d'être dit, l'orientation en 6ème n'est qu'une orientation scolaire, et non pas professionnelle comme c'est le cas en fin de scolarité obligatoire. Si bien définies que soient les sections prégymnasiales, moderne et pré-professionnelle, c'est d'abord en fonction de critères scolaires que le choix sera induit. Certes, les familles auront pour leurs rejetons des visées professionnelles, auxquelles ceux-ci adhéreront parfois, mais ce sont, aux termes de la loi, les évaluations fournies par l'école qui autoriseront ou non l'exécution du projet des parents. C'est pourquoi, quelque convaincante que puisse être l'orientation en fin de 6ème, il paraît nécessaire de maintenir le système de passerelles dans les années qui suivent de façon à tenir compte du développement différencié des enfants et à favoriser le passage d'une orientation purement scolaire à une orientation pré-professionnelle. On objectera que les passerelles ont trop souvent pris l'allure de toboggans. Bien que ce soit là une vision un peu caricaturale, on trouvera ici encore la preuve qu'il est nécessaire de revoir l'ensemble du cycle 7,8,9 pour éviter des solutions de facilité et tendre vers un meilleur équilibre.

Le travail des enseignants en classe d'orientation

Le sujet mériterait à lui seul un article : nous nous bornerons donc à quelques indications sur des points essentiels.

Dans toutes les disciplines, l'activité pédagogique doit être marquée par la volonté d'observer les élèves de façon à exprimer un avis fondé dans le processus du choix d'une section. Ainsi, un travail écrit ne se traduira pas uniquement par une appréciation (note ou mention), mais il donnera l'occasion de dégager des éléments diagnostiques, consignés par le maître et susceptibles d'être produits en conseil de classe. Simultanément, dans les branches d'enseignement général, cette attitude doit rester compatible avec la réalisation d'un programme normal d'acquisition scolaire. Dans les disciplines fortement tributaires de la formation antérieure, il est aussi nécessaire de pouvoir compter sur la plus grande homogénéité possible à la sortie de la 5ème primaire, afin que l'on ne se trouve pas, au départ déjà, face à des groupes par trop disparates. Malgré ces précautions, les enseignants, qu'ils aient pratiqué en 1 MP ou en 1 CS, se trouveront devant des classes plus hétérogènes que celles dont ils avaient l'habitude, avec les obligations supplémen-

taires liées à l'observation. Quelles sont alors les conditions qui permettront de répondre à ces nouvelles exigences ? Il y a, bien sûr, l'effectif de la classe; il ne semble pas qu'on puisse dépasser vingt élèves et réaliser les propositions contenues dans ce texte (à l'opposé, il serait faux, dans l'optique même de l'orientation, de tomber dans de trop petits effectifs, que l'élève ne rencontrerait plus par la suite). L'autre réponse attendue est celle de l'individualisation de l'enseignement; l'expression a malheureusement un côté "tarte à la crème" et prend l'allure d'un slogan, qui n'a que trop peu souvent passé au niveau des faits. Transformer ce voeu en réalité implique une formation ad hoc des enseignants (voir plus loin) et une adaptation des moyens d'enseignement. Parmi ces derniers, nous voyons, par exemple, la mise à disposition de fichiers (du type des "développements 5/6" en mathématiques, mais constitués également à l'intention des élèves en difficulté), des "manuels" autorisant un travail personnel de l'élève, des programmes d'enseignement assisté par ordinateur (un ou deux micro-ordinateurs par classe; investissement pour la création de didacticiels) et nous y incluons, hors classe, des mesures d'appui temporaire dans les branches principales (elles sont là pour assister ponctuellement l'élève en retard ou dérouté; elles n'ont pas à servir de béquille à longueur d'année). Dans ces conditions, on peut espérer que les maîtres soient à même tout à la fois d'assurer un enseignement régulier et de dégager de leurs observations les caractéristiques de chaque élève. Réunies en dossier et discutées en conseil de classe, ces dernières constitueront un profil apte à fonder l'avis des maîtres, selon les dispositions de la nouvelle loi.

Les options : essai authentique ou confirmation d'un choix antérieur ?

Sur le plan purement logique, le concept des options paraît évident : on essaie d'abord et on choisit ensuite. Dans les faits, les écueils sont assez nombreux. Tout d'abord, il est pratiquement impossible de tout essayer. De plus, pour des raisons d'immaturité, les conditions de ce que sera l'une ou l'autre section deux ans après n'ont que peu de chances d'être vécues en 6ème. Si les options n'ont pas de relation avec la suite, elles ne méritent pas le qualificatif d'options d'essai. Si, en revanche, elles préfigurent bien ce qui va se jouer dans l'année qui suit, elles avantageront les élèves dont le choix final coïncide avec le contenu de l'option : choisir l'option sera donc, pour les parents, choisir la section en fonction d'informations antérieures (les résultats de 5ème, par exemple). Apparemment, on n'en sort pas.

Une solution à prendre en considération nous semble résider dans le fait de différer les options d'essai à la deuxième moitié de l'année. Le temps à disposition est alors utilisé pour les appuis (qui ainsi n'apparaissent pas comme une surcharge) et des activités complémentaires sans

caractère orientatif. Sur la base des observations de cette première partie de l'année, on sera à même de conseiller certains élèves pour le choix d'options, choix qu'ils pourront encore modifier au bout d'un mois. Les options comprennent alors chacune diverses composantes : activités manuelles, recours à des appareils, observation, dessin, rédaction, raisonnement. Il vaut mieux renoncer à des étiquettes du genre "scientifique", "littéraire", "technique", "manuelle", qui ne conviennent pas à des enfants de cet âge. On préfère une option "nature", une option "communication" ou une option "confection d'objets". Chaque activité est à nouveau source d'observations par les enseignants afin d'aider à l'orientation.

Epreuves d'orientation et autres

La loi prévoyant des épreuves cantonales d'orientation, il est utile de se demander, compte tenu de l'expérience passée, comment tirer parti au mieux de cette disposition. Précisons d'emblée qu'il nous paraît toujours nécessaire de disposer d'un référentiel obtenu par le traitement statistique de données recueillies dans l'ensemble du canton. Qui dit traitement statistique, dit conditions d'examen homogènes, c'est-à-dire respect des consignes, absences de bachotage, attitude propre à faire prendre les épreuves au sérieux (mais sans transmettre son inquiétude aux élèves). Afin d'éviter une mesure par trop ponctuelle, la répétition semble s'imposer. Deux ou trois sessions de quelques jours convenablement réparties dans l'année annuleront les effets d'une grippe malencontreuse ou le contrecoup d'une querelle familiale; la session de rattrapage peut alors être supprimée. Des critiques ayant été émises contre le caractère incomplet du contrôle effectué, il faut bien admettre que ce type d'épreuve ne reflète qu'une partie des aptitudes de l'enfant (principalement cognitives); ce n'est pas une raison pour y renoncer, les autres critères (avis du maître, notes annuelles) autorisant l'évaluation de la zone laissée dans l'ombre par les premiers. Une amélioration est à espérer par la collaboration avec des spécialistes au moment de la création, par l'essai des épreuves et leur correction, ainsi que par une analyse a posteriori de tous les items proposés. En revanche, ajouter des questions ouvertes, spécialement dans le domaine de la rédaction, crée une source d'arbitraire lors de la correction et favorise les enfants de milieu culturellement développé. Enfin, on peut aussi, complémentairement, tirer plus qu'un simple stanine dans chaque discipline et contribuer ainsi à compléter le profil de l'élève en vue de son orientation.

Au moment où l'on aborde ce sujet des épreuves proposées à un grand nombre de candidats, nous ne voudrions pas manquer de souligner l'intérêt pour les maîtres à disposer d'épreuves standardisées dans chacune de leurs disciplines, épreuves donnant l'occasion aux enseignants de se

situer (eux et leur classe) et aux écoles de renoncer aux fameuses épreuves communes. Cela demande, de toute évidence, une participation intense du corps professoral au moment de la création de tels documents.

Formation des enseignants

En dehors de la formation de base, actuellement dispensée par l'Ecole normale et le Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire, il est indispensable de s'interroger sur le complément à apporter en vue d'une activité partiellement nouvelle. Un premier élément a trait à l'information des maîtres de 6ème : il importe qu'ils soient bien au courant des programmes et des méthodes appliqués en 5ème primaire. Cet objectif sera atteint si des contacts s'établissent entre les maîtres des deux types de classe et si des visites complètent ces contacts. Un deuxième élément est lié à l'usage plus intense de méthodes individualisées; il faut s'y entraîner et créer partiellement un matériel ad hoc renforçant les moyens officiels. Enfin, l'aptitude à l'observation des élèves n'appartient pas à la science infuse. Il faut la renforcer sous l'égide d'une part de maîtres déjà intéressés à ce genre d'opération, d'autre part de psychologues assurant un fondement théorique et transmettant une autre vision de l'élève (prévalence de la composante diagnostique). Cette préparation doit commencer avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions en profitant de la présence actuelle d'un nombre un peu trop élevé d'enseignants.

Conclusion

Comme on l'aura constaté à travers la liste très incomplète des problèmes soulevés dans les lignes qui précèdent, il y a loin de la décision de principe à la concrétisation de la 6ème d'orientation. Une telle réalisation impose un investissement sur plusieurs années pour les outils de travail et former les maîtres. Si cet effort passe au niveau des actes, nous souhaitons que ce ne soit pas aux dépens des années qui suivent et que, soit dans le rythme, soit dans les moyens mis à disposition, les élèves de 7ème, 8ème et 9ème année de la scolarité obligatoire ne paient pas pour leurs cadets. L'enseignement secondaire forme un tout dont l'harmonie ne peut être que globale.

Pierre Favre
Professeur